



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/665

Lancement de l'opération n° 60034528 "Aménagements secteur associatif et MJC 2021-2026" et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-2, programme 00001

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 25 ET 26 MARS 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1^{ER} AVRIL 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 AVRIL 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. GENOUVRIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/665 - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 60034528
"AMENAGEMENTS SECTEUR ASSOCIATIF ET MJC 2021-
2026" ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE
L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2021-2,
PROGRAMME 00001 (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 en date du 25 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « aménagements secteur associatif et MJC 2021-2026 », ainsi que l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle intitulée « Enveloppes solidarités-jeunesse 2021-2026 » n° 2021-2, programme n° 00001.

Cette opération est affectée à la gestion patrimoniale des bâtiments, dont la Ville de Lyon est propriétaire ou qu'elle a pris à bail, mis à disposition à des associations dont la direction du développement territorial est la direction référente (comme notamment les associations d'éducation populaire telles que les MJC, maisons de l'enfance et centres sociaux, mais aussi des structures d'insertion professionnelle).

Elle sert à financer les travaux suivants pris en charge par la Ville de Lyon dans le cadre des demandes de réalisation de travaux, (DRT) :

- La mise en conformité des équipements techniques liés au bâtiment, à savoir les chaufferies, les ascenseurs, les alarme-incendie, les alarmes anti-intrusions, les VMC, lorsque ces équipements sont propriété de la Ville de Lyon ;
- La mise aux normes des équipements de sécurité. Les contrôles réglementaires, y compris ceux des installations électriques au titre des ERP et du code du travail ;
- Les travaux d'aménagement et/ou de restructuration des espaces.

Cette opération, estimée à 2 000 000 euros, est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Enveloppes solidarités-jeunesse 2021-2026 » n° 2021-2, programme n° 00001.

Vu la délibération n°2021/584 en date du 25 mars 2021 ;

Où l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Le lancement de l'opération n° 60034528 « Aménagements secteur associatif et MJC 2021-2026 » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Enveloppes solidarités jeunesse 2021-2026 » n° 2021-2, programme n° 00001.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au Plan d'équipement pluriannuel, les dépenses d'investissement en résultant seront financées à partir des crédits de paiement, inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 00001, autorisation de programme 2021-2, opération n° 60034528 et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23 (et autres), fonction 338 selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel ci-après, susceptible de variations, compte-tenu des aléas pouvant survenir :
 - 2021 : 334 000 euros ;
 - 2022 : 334 000 euros ;
 - 2023 : 333 000 euros ;
 - 2024 : 333 000 euros ;
 - 2025 : 333 000 euros ;
 - 2026 : 333 000 euros.
- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET